

A TOUTES NOS STRUCTURES « Branches services publics et services de santé »

LE 9 MAI 2019 : TOUS EN GRÈVE !

Cher(e)s Camarades,

La période que nous vivons actuellement est très compliquée. Le gouvernement, sur fond de grand débat, du mouvement des gilets jaunes, attaque les fondements de la Fonction Publique et des Services Publics, piliers de la République et gages d'égalité de traitement des citoyens. Nos statuts, mais au-delà, les services de proximité que nous offrons aux citoyens sont remis en cause par trois projets de loi (Transformation de la Fonction Publique, Ma Santé 2022, et pour l'éducation Nationale le projet Blanquer). Ils sont en cours de discussion dans au Parlement et au Sénat.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et accepter l'orientation ultra libérale du gouvernement Macron.

Pourquoi la grève ?

Nous avons tenté depuis 15 mois de peser dans des pseudo-concertations, afin de modifier les textes proposés, sans qu'aucune modification ne soit intégrée dans la version finale proposée au Conseil Commun de la Fonction Publique. Toutes les organisations syndicales ont voté **contre** le texte ! Au même moment le projet de loi « Ma Santé 2022 » vient attaquer l'hôpital dans ses fondements et opérer le changement de modèle, annoncé. Le ministre Blanquer quant à lui persiste et signe dans son projet de destruction de l'école publique laïque et républicaine.

Par ailleurs toutes nos revendications, sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail, restent lettre morte, et les annonces faites sur le dossier des retraites sont extrêmement préoccupantes.

Devant ce constat, seules l'unité et la grève peuvent faire reculer le gouvernement. C'est pourquoi la fédération a décidé de déposer un préavis de grève pour le 9 mai 2019, et appelle l'ensemble de ses syndicats à s'inscrire dans les mouvements qui seront organisés.

Nous sommes bien conscients et avons à l'esprit les débats que nous avons eus lors de notre congrès à Rouen sur les limites des grèves et manifestations à saute-moutons. Il est nécessaire de continuer de construire le rapport de force par la grève, avec l'ensemble des Fédérations de fonctionnaires FO des trois versants de la Fonction Publique, y compris

reconductible discutée en assemblée générale pour bloquer l'économie. Nous aborderons cette question lors du comité national qui se déroulera du 16 au 19 avril et nous dégagerons des pistes d'actions nécessaires pour faire avancer nos revendications :

- Augmentation générale des salaires et des pensions ;
- Défense du Statut ;
- Retrait des projets de loi Dussopt et Buzyn ;
- Non au régime universel par points ;
- Maintien du code des pensions et de la CNRACL ;
- Aucune suppression de postes ;
- Etc.

Nous ne pouvons pas pour autant dans l'immédiat ne rien faire et la grève du 9 mai doit être une réussite vu les enjeux et nous comptons sur votre implication !!

Il n'y a pas de République sans services publics ! C'est une partie de l'héritage des luttes de nos anciens et l'assurance de la pérennité du socle républicain, auquel nous sommes tous viscéralement attachés, que nous devons défendre et préserver.

Amitiés syndicales.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 4 avril 2019

PJ : Ci-joint les préavis envoyés aux ministres respectifs.

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/04/ 88 YK/NC

Paris, le 4 avril 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève pour **le jeudi 9 mai 2019**.

Il concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération**.

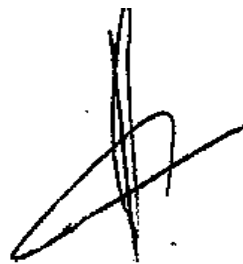
Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Afin de permettre aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès de
Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/04/89 YK/NC

Paris, le 4 avril 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève pour **le jeudi 9 mai 2019**.

Il concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération**.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Madame Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/04/86 DBa/NC

Paris, le 4 avril 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève pour **le jeudi 9 mai 2019**.

Il concerne **les personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico social) relevant de notre Fédération.**

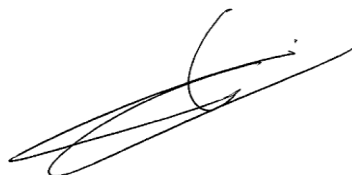
Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ Pour le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » ;
- ✚ Contre la réforme systémique des systèmes de santé et de l'hôpital ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privée de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Afin de permettre aux personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico social) relevant de notre Fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Denis BASSET
Secrétaire Général
Branche santé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the typed name and title.

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2019/04/87 YK/NC

Paris, le 4 avril 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève pour **le jeudi 9 mai 2019**.

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération**.

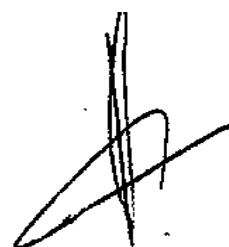
Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privée de la prime de 1000 euros ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- ✚ Contre le régime universel par points ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les établissements ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ Le maintien de tous les contrats aidés ;
- ✚ Pour l'abandon de l'enveloppe fermée et limitative.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences couvrant la période du mercredi 8 mai 2019 à 20 heures au vendredi 10 mai 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop on the left side and a horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a vertical line with a large loop on the left side and a horizontal stroke at the bottom.